



PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°03/2012 du 18 janvier 2012

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 18h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 18h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 18h45-16h30

e-mail : courrier@yonne.gouv.fr

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 03/2012 du 18 janvier 2012

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°03 du 18 janvier 2012

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

DDT/ SG/2012/06	05/01/2012	Arrêté donnant subdélégation de signature pour les compétences exercées par le directeur départemental des territoires de l'Yonne pour l'exercice des missions générales et techniques de la DDT	3
DDT/ SG/2012/07	05/01/2012	Arrêté donnant subdélégation de signature en matière de dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises et d'autorisations de transports exceptionnels	3

**ARRETE n°DDT/ SG/2012/06 du 5 janvier 2012
donnant subdélégation de signature pour les compétences exercées
par le directeur départemental des territoires de l'Yonne
pour l'exercice des missions générales et techniques de la DDT**

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GRANGER, directeur départemental des territoires de l'Yonne, une subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires ci-dessous désignés en application de l'article 2 de l'arrêté n°PREF/S CAT/2011/034:

M. Jean-Luc SAGNARD, directeur départemental adjoint et Mme Corinne LECOCQ, secrétaire générale, pour tous les chapitres de l'article 1^{er}

– M. Fabrice BONNET, chef du service de l'ingénierie d'appui aux politiques publiques prioritaires pour le chapitre 2 de l'article 1^{er}

– M. Bertrand AUGE, chef du service environnement, pour le chapitre 3 de l'article 1^{er}

– M. Bruno BOUCHARD, chef du service de l'urbanisme et de l'habitat et du renouvellement urbain, et, en son absence, M. Rémi ROUILLAT, adjoint au chef du service de l'urbanisme et de l'habitat et du renouvellement urbain, pour le chapitre 4 de l'article 1^{er}.

– M. Jean-Paul LEVALET, chef du service de l'économie agricole, et, en son absence, M. Pierre LEVEAU, adjoint au chef du service de l'économie agricole, pour le chapitre 5 de l'article 1^{er}

– M. Jean-Maurice LEMAITRE, chef du service de la connaissance du territoire et de l'émergence de projets, pour le chapitre 6 de l'article 1^{er}.

Article 2 : L'arrêté de subdélégation n°DDT/SG/2011/31 du 01/07/2011 est abrogé et remplacé par le présent arrêté de subdélégation qui prendra effet à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne.

Les subdélégations prendront fin dès la cessation de fonction des intéressés.

Le directeur départemental des territoires
Yves GRANGER

**ARRETE n°DDT/ SG/2012/07 du 5 janvier 2012
donnant subdélégation de signature en matière de dérogations exceptionnelles à l'interdiction de
circulation des véhicules de transport de marchandises et d'autorisations de transports
exceptionnels**

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GRANGER, directeur départemental des territoires de l'Yonne, une subdélégation de signature est accordée à :

- M. Serge NEGRELLO, chef de l'unité sécurité routière, défense, gestion de crise du SIAPPP, ainsi qu'aux cadres de permanence :

- M. Fabrice BONNET, chef du service de l'ingénierie d'appui aux politiques publiques prioritaires,

- M. Jean-Maurice LEMAITRE, chef du service de la connaissance du territoire et de l'émergence de projets,

- M. Laurent CHAT, référent territorial, responsable du site de Sens,

- M. Bertrand AUGE, chef du service environnement,

- M. Yvan TELPIC, responsable de l'unité risques naturels et technologiques du service environnement,

- M. Bruno BOUCHARD, chef du service de l'urbanisme et de l'habitat et du renouvellement urbain

- M. Philippe CANAULT, adjoint au chef du service de l'ingénierie d'appui aux politiques publiques prioritaires

à effet de signer :

les autorisations de transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque (arrêté du 4 mai 2006) ;

les dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises (arrêté du 28 mars 2006).

les interdictions ou réglementations de la circulation à titre temporaire sur autoroutes, soit à l'occasion de travaux routiers, soit en cas de phénomènes naturels ou accidentels (code de la route, art. R 411-8)

Article 2 : L'arrêté de subdélégation n°DDT/SG/2011/20 du 29/03/2011 est abrogé et remplacé par le présent arrêté de subdélégation qui prendra effet à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Yonne.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
Yves GRANGER